

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LA CONFÉRENCE.

On s'est beaucoup entretenu lundi de l'incident qui s'est produit à la première séance de la conférence. Les journaux se livrent à ce sujet à divers commentaires. Nous nous bornons à recueillir les informations que nous croyons exactes et à préciser la situation.

C'est le 1^{er} janvier que le gouvernement hellénique a reçu l'invitation qui lui a été adressée d'assister à la conférence, avec voix consultative. Les termes de son acceptation ne laissaient pas pressentir qu'elle demanderait à y être admise au même titre que la Turquie. Si la question avait été soulevée alors, des pourparlers auraient été échangés entre les puissances, et l'on aurait vu ce qu'il y avait à faire pour régler cette difficulté préalable.

Mais le représentant de la Grèce n'a fait connaître la résolution de son gouvernement qu'au moment où la conférence s'est réunie.

Quelles peuvent être les conséquences immédiates de l'incident ? De deux choses l'une : ou bien le cabinet d'Athènes, cédant aux conseils unanimes des grandes puissances, reviendra sur sa décision ; ou bien il la maintiendra.

Dans le premier cas, la Grèce assiste à la conférence, et tout permet d'espérer qu'elle déférera à l'avis qui y sera formulé sur son différend avec la Turquie.

Dans le second, la prétention qu'elle élève à la dernière heure, est un indice des dispositions peu favorables dont elle est animée. On pourra croire que, pressentant le résultat des

délibérations, elle n'a pas voulu s'engager moralement par sa présence à y adhérer.

La réponse du cabinet d'Athènes n'est pas encore arrivée à l'heure où nous écrivons. Mais nous croyons savoir que la conférence n'en tiendra pas moins sa seconde séance, à l'heure indiquée.

Si la réponse arrive et qu'elle soit conforme aux conseils que le télégraphe a portés à Athènes, la conférence ouvre immédiatement ses délibérations. Dans le cas où la réponse ne serait pas arrivée, les plénipotentiaires auront à examiner s'il convient d'accorder un nouveau délai d'un ou de deux jours. Ils auraient également, dans l'hypothèse du maintien des prétentions grecques, à s'entendre sur la conduite à tenir et à décider s'il y a lieu de passer outre.

Nous pensons que tous les amis de la Grèce s'accorderont à lui conseiller, dans les circonstances actuelles, l'attitude la plus conciliante et la plus modérée. Il est possible que ses susceptibilités aient été froissées de ne pas être admise à siéger à la conférence en la même qualité que la Turquie. Mais, si nous sommes bien informés, les explications qui lui ont été données par les grandes puissances étaient largement de nature à compenser cette satisfaction d'amour-propre.

Mardi 12. — Voici de nouveaux détails que nos dernières informations nous permettent d'ajouter, et qui confirment les précédents, en les complétant.

La conférence tiendra aujourd'hui sa seconde séance ; elle se réunira cette après-midi à 4 heures.

Le ministre de Grèce n'a pas reçu de réponse à la dépêche qu'il a adressée samedi à son gouvernement.

Le cabinet d'Athènes n'a pas non plus répondu à l'invitation que les puissances lui ont adressée à la suite de la séance de samedi dernier.

La conférence poursuivra ses délibérations en l'absence du ministre hellénique.

Mais qu'advient-il de cet état de choses ? Nous croyons qu'il n'est pas difficile de le prévoir.

Les délibérations de la conférence ne pouvant être suivies d'aucune sanction, il est probable qu'elles aboutiront simplement à une déclaration de principes de droit public, auxquels la Turquie et la Grèce seront invitées à adhérer.

On ne prévoit pas que ces deux Etats opposent une résistance sérieuse à la reconnaissance de certains principes proclamés par les grandes puissances comme devant être la sauvegarde des intérêts de tous.

Tel est, croyons-nous, l'état actuel des choses. (La France).

On n'accusera pas le télégraphe d'avoir répandu des nouvelles à sensation.

Il est, en effet, d'une sobriété extrême sur le compte de l'Italie, de l'Espagne, de la Prusse, des Etats danubiens, tous pays qui, cependant, défrayent à eux seuls, depuis longtemps déjà, la chronique politique.

Sur les événements de l'Archipel, pas le plus petit mot. Ce silence est naturel. La parole n'est pas, en ce moment, aux événements, mais aux négociations.

La tranquillité se rétablit successivement en Italie. La Gazette officielle a reçu des provinces les renseignements les plus rassurants.

On affirmait lundi à Florence, que plusieurs députés comptaient interpellier le ministère sur les derniers troubles et sur les mesures prises pour les réprimer.

Cette manifestation parlementaire était indispensable. C'est assez le programme des oppositions. On profite de l'émeute pour accuser le gouvernement d'avoir su faire respecter la loi.

Le Portugal assiste, à l'heure qu'il est, à un assez curieux spectacle.

La Chambre, — qui représente la nation, — est en opposition avec la nation — représentée par la Chambre. — La représentation nationale est hostile au ministère. Les ministres rendent leurs portefeuilles au roi. Le roi accepte cette démission collective. La nation se prononce presque unanimement pour les ministres démissionnaires contre la Chambre élective. A Lisbonne, à Porto, dans les principales villes du royaume, des démonstrations sympathiques témoignent au ministère tombé qu'il emporte la confiance des populations.

Dans tous les rangs de la société, ce n'est qu'un cri de réprobation contre la « versatilité » de la Chambre ; contre la « ligue des partis ». Sollicité par une députation de commerçants de maintenir son ministère, le roi a répondu « qu'il agira conformément à la Constitution ». Tout le monde, dit le *Jornal do Comercio*, demande la dissolution de la Chambre.

Quel argument contre les fanatiques du gouvernement exclusivement parlementaire !

FEUILLETON.

14

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSÉ.

(Suite.)

Le Basque ne comprenait rien à cette joie subite. En effet, le jeune homme ne marchait plus, il volait en descendant la côte rapide et ombragée qui forme à l'entrée de la ville, sur les bords de l'Adour, une si admirable avenue de chênes séculaires. Patau lui-même riait et cabriolait en avant de son maître. Lorenzo les suivait avec peine.

— Vite, vite, voilà qu'on ferme les portes ! dit Poriace.

Et, en effet, la retraite se faisait entendre ; le roulement qui la termine était commencé ; le portier-consigne, d'un pas grave et lent, terminait sa ronde ; il allait donner le signal de lever le pont ; encore une minute et nos trois voyageurs couchaient en dehors des murs. Cela n'eût pas fait l'affaire de notre Parisien, qui avait hâte de pénétrer en ville.

Une fois entré, Poriace se dirigea rapidement par la rue Porte-Mayiou sur la place d'Armes et de là sur la

rue des Arceaux où logeait de Cerlages. Ce dernier venait de quitter le quartier des officiers et était son uniforme lorsqu'on frappa brusquement à sa porte. A peine eut-il reconnu son ami, que, se jetant à son cou, il l'embrassa cordialement.

— As-tu fait bon voyage ? lui dit-il.

— Excellent, veux-tu me donner la clef de la chambre de Valfrond ?

— Volontiers, quel est cet homme, ajouta le sous-lieutenant en voyant le Basque le bérêt à la main ?

— Mon... mon ordonnance, reprit en riant Poriace.

Je t'expliquerai tout cela. Tiens, mon ami, fit-il en tendant à Lorenzo la clef que de Cerlages venait de lui remettre, rends-toi rue d'Espagne, n° 3, au second, la porte à droite, tu entreras et tu m'attendras.

Lorenzo se hâta de prendre la clef, puis il s'éloigna sans proférer une seule parole et avec une rapidité, un empressement qui frappa de Cerlages.

— Singulier brosseur que tu as été choisir là ! s'écria l'officier écoutant le pas lourd et précipité du Basque sur l'escalier. On dirait que cet animal-là a le feu quelque part. Où as-tu pêché ce drôle de personnage si muet et si pressé ? Tu n'as pas remarqué les yeux de chat empaillé qu'il roulait en me regardant ?

— Laisse donc là ce pauvre diable et parlons de choses plus intéressantes.

— Volontiers.

— D'abord, dis-moi bien franchement, as-tu envie de dormir, ou puis-je causer quelques instants avec toi sans te déranger ?

— Tant que tu voudras, je ne suis pas de semaine, je puis me lever tard, et par conséquent veiller de même. Comment as-tu laissé le pauvre Valfrond ? Est-il bien installé dans son ermitage de Béobie ?

— Parfaitement, parfaitement ; voyons, couche-toi, je vais me mettre au pied de ton lit, j'ai des confidences graves à te faire.

— Graves et amoureuses sans doute ?

— L'une et l'autre.

— Eh bien ! va, commence. Tiens, et Patau que je n'avais pas aperçu ! Bonjour, Patau, donne-moi ta blanche patte de chien.

Une fois qu'il vit son camarade d'école installé dans son lit, Poriace, qui était resté un instant pensif, dit brusquement à de Cerlages :

— Cerlages, es-tu mon ami ?

— Je te répondrai en parodiant le Cid, dont nous voyons de mes fenêtres la patrie. Je suis ton copin, éprouve-moi sur l'heure.

— Alors tu es prêt à me servir en tout et pour tout.

— De la langue, de la bourse, des pieds, des mains

et de l'épée.

— Je ne t'en demanderai pas si long.

— Faut-il te tenir l'échelle, escalader avec toi les murs d'un couvent, prendre d'assaut la demeure de ta belle, se livrer au rapt, au...

— Il faut demain me procurer des armes.

— Des armes...

— Et envoyer à Valfrond un homme sûr.

— Est-ce que tu te bats, est-ce qu'il te faut deux témoins ?

— Oui, je me bats.

— Avec qui ?

— Avec l'armée espagnole.

De Cerlages, se levant sur son séant, regarda fixement son ami, se demandant si la cervelle du brave Poriace ne démenageait pas.

Il y eut un instant de silence, l'officier reprit :

— As-tu eu bien chaud ces jours-ci, Poriace ?

— Chaud, oui, non, je n'en sais rien ; pourquoi cette question ?

— Il y a certaines organisations qui sont sujettes à ce qu'on appelle en Afrique et dans les climats torrides, des insulations.

Poriace ne put tenir son sérieux.

— Rassure-toi, mon cher, rassure-toi, fit-il en riant aux éclats, je ne suis pas encore fou, j'ai tout mon

Nous lisons, sous la rubrique *Dernières nouvelles*, dans une correspondance d'Allemagne reçue par le *Journal du Loiret*, et datée du 7 janvier, une nouvelle que nous reproduisons sous toutes réserves, mais que cependant nous n'avons pas voulu passer sous silence.

Nous laissons la parole à la correspondance, en respectant même les germanismes qui pour nous rendent quelques phrases légèrement incorrectes.

« Au moment que nous allions expédier notre correspondance, il nous est arrivé de Berlin une très-importante nouvelle que nous voulons donner aujourd'hui, parce que la source dont elle émane est exceptionnelle.

» On a signé ces jours à Berlin un traité préliminaire entre la Prusse et la Russie, dans lequel ont été établis les points suivants :

» 1° Si, du côté de la France ou de l'Autriche, la Turquie recevait un appui matériel, la Prusse et la Russie s'obligent d'appuyer la Grèce de leurs armes ;

» 2° La Prusse s'oblige de paralyser l'Autriche avec ses forces militaires, pendant que la Russie fera une diversion en Valachie ;

» 3° La Russie s'oblige de commencer de suite à mettre son armée du Sud sur le pied de guerre pour être prête au premier besoin, pendant que la Prusse déclare d'être prête à chaque instant à entrer en campagne ;

» 4° Aucune des parties contractantes ne pourra déclarer la guerre sans l'autorisation de l'autre. »

Voici un article publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, à l'adresse de l'Autriche, qui avait été signalé par le télégraphe.

Comme nos lecteurs le verront, le langage du journal de Berlin va bien au-delà de ce qu'avait fait pressentir la dépêche. Celle-ci en effet ne semblait guère indiquer qu'une querelle de forme, tandis que l'article de la *Gazette* est un véritable acte d'accusation dressé contre M. de Beust.

« Le *Livre rouge* autrichien, que M. le chancelier de l'empire a présenté aux députés du pays et a livré à la publicité, est un document d'Etat, et en cette qualité, il possède le caractère officiel le plus accentué que puissent avoir en général les déclarations d'un gouvernement.

» Des documents de cette nature, lorsqu'ils sont destinés à la publicité, doivent être rédigés avec un soin et un scrupule tout particuliers, aussitôt qu'ils abordent les relations internationales avec les autres Etats, ou, comme c'est le cas dans le *Livre rouge*, lorsqu'ils sont destinés à exprimer une appréciation sur la situation politique d'un autre cabinet.

» En outre de ce scrupule, le sentiment de la dignité courtoise et des convenances impose à la rédaction d'un document d'Etat le devoir de n'émettre au sujet de la politique extérieure

d'un autre Etat aucune assertion qui n'ait été préalablement l'objet d'explications réciproques. Il va sans dire que ce même sentiment interdit péremptoirement de formuler des griefs entièrement nouveaux, et dont l'Etat contre lequel ils sont dirigés ne prend connaissance que par la publication qui en est faite. Les gouvernements ne doivent pas, en temps de paix, chercher à agir sur les passions des masses, ils ne doivent pas négliger les moyens d'entente que leur offrent les relations diplomatiques entre les Etats.

» M. le chancelier de l'empire, en composant le *Livre rouge*, n'a songé ni à ces devoirs, ni à ces obligations. Il n'a pas vu clairement que le fait de la publication officielle des documents diplomatiques communiqué à chaque dépêche une importance égale à celle que lui donnerait sa remise à tous les gouvernements européens, accompagnée de sa publication simultanée dans les journaux.

» Examinons de près plusieurs dépêches du *Livre rouge*.

» Déjà, dans les deux premiers documents, est formulée contre la Prusse l'accusation de poursuivre en Orient une politique aventureuse et guerrière. On ajoute que la Prusse ne s'est pas rapprochée du point de vue de l'Autriche auquel la France a pourtant adhéré.

» L'Angleterre est mise en demeure de se déclarer contre la Prusse qui est sur le point d'entrer sur un terrain fécond en conflits et qui ne considère pas les « explosions en Orient comme un danger à éviter, parce qu'elle croit que l'Angleterre demeurera spectatrice passive des événements. » Bref, l'Angleterre est invitée à déterminer la Prusse à entrer « ouvertement » dans une voie pacifique.

» D'après ces documents, la Prusse nourrit le projet de ne rétablir que « pour la montre » des rapports plus intimes avec le cabinet de Vienne. Ces documents sont datés de janvier 1868.

» La dépêche-circulaire du 22 octobre 1868, contenait contre la Prusse, à l'état de soupçon, le reproche indirect d'alimenter et d'entretenir sans cesse les mouvements des partis et des nationalités en Autriche. Ce reproche se retrouve encore dans la dépêche du 30 octobre de la même année, où il est dit que « des influences étrangères, tendant au morcellement de la monarchie, entretiennent l'agitation contre les institutions constitutionnelles de l'Autriche. » Les organes officiels de Vienne ont interprété ces mots comme désignant la Prusse et, en réalité, aucune autre interprétation n'était possible.

» Pas n'est besoin de citer d'autres assertions de ce genre que nous pourrions emprunter aux dépêches relatives à la question roumaine, dépêches dans lesquelles il est dit que la Roumanie a été transformée par la Prusse en un arsenal d'attaques.

» La dépêche 84, du 5 février 1868, que le

comte de Beust a adressée à l'ambassadeur d'Autriche à Berlin, traite cette question à un point de vue tel, qu'il semble que la Prusse soit le véritable gouvernement en Roumanie, et que de là elle organise des armements contre l'Autriche.

» Nous n'entreprendrons pas de dépeindre l'impression que ce système d'accusation et de suspicion contre la Prusse a produit sur la Porte.

» Les dépêches qui contiennent ces insinuations calomnieuses contre la Prusse n'ont pas été communiquées officiellement à la Prusse, et M. le chancelier nous accordera qu'elles ne pourraient être publiées sans provoquer de très-énergiques réclamations et sans entraîner la rupture des relations diplomatiques, si des déclarations satisfaisantes n'étaient données immédiatement au sujet de cette attitude. Le procédé consistant à livrer à la publicité des dépêches qui n'ont pas été communiquées officiellement, doit avoir tôt ou tard pour conséquence la rupture des relations diplomatiques avec cet Etat, attendu qu'aucune diplomatie ne manque à ce degré d'éducation qui est indispensable dans les relations entre les grandes puissances.

» Eh bien, ces considérations ne se sont pas imposées à l'esprit de M. le chancelier de l'empire lorsqu'il a composé le *Livre rouge*.

» Nous parlons ici de la publication des dépêches qui n'ont pas été l'objet d'une communication officielle. Tant qu'une dépêche contenant des instructions pour le diplomate ne sert que pour les communications verbales, elle est sans importance. L'ordre de laisser copie de la dépêche à titre de renseignement ne donne encore au document aucune portée officielle. La dépêche n'acquiert ce caractère que lorsqu'elle a pris la forme de note.

» Par la reproduction officielle des dépêches dans le *Livre rouge*, ces documents ont tous l'importance de notes communiquées à toutes les cours européennes avec la signature du gouvernement autrichien.

» M. le chancelier de l'empire pouvait, quand il était ministre saxon, faire de la publicité sans qu'il y eût à craindre des complications européennes. Mais quand on agit comme chancelier de l'empire autrichien, des procédés pareils sont d'une nature beaucoup plus grave. Le comte de Beust déclare qu'il tend absolument à la paix ; dans ce cas, nous devons dire que le chef de la politique extérieure d'Autriche n'a pas l'intelligence des affaires d'une grande puissance. Des pièces officielles ne sont pas la bonne manière de faire de la publicité.

» La responsabilité, pour la masse des frivolités et des provocations inconsidérées que M. le chancelier s'est permises à l'égard de la Prusse, retombe maintenant sur l'Autriche impériale, et trouble ses rapports politiques avec les puissances étrangères.

» M. le chancelier de l'empire ne se rend

pas compte que c'est autre chose de faire briller une épée de parade ou un glaive impérial. L'épée de parade ne cause, au cas le plus grave, que des blessures personnelles ; les démonstrations faites avec une épée impériale conduisent à des guerres entre les peuples ; mais M. le chancelier de l'empire ne paraît pas comprendre cette différence. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le rapport financier de M. Magne dit que la dette flottante est ramenée de 902 à 727 millions. Les rendements des impôts indirects en 1868 ont produit un excédant de recettes de 34 millions comparativement à celui de 1867. L'exercice 1869 n'aura pas de budget rectificatif. Les suppléments demandés n'atteignent pas 28 millions qui seront amplement compensés par l'excédant de recettes des impôts. Le budget ordinaire pour 1870 évalue les recettes à 1736 millions et les dépenses à 1650, ce qui donne un excédant de recettes de 86 millions, lesquels joints aux excédants des budgets précédents serviront pour le budget extraordinaire.

Le rapport dit que le budget de l'amortissement en 1870 aura 42 millions à placer en achats de rentes.

Le rapport constate que « l'année 1868 a été marquée par des alternatives de confiance et d'appréhension, d'activité et de ralentissement dans les affaires. Peu à peu, l'opinion s'est habituée à juger plus sagement les circonstances politiques. Une reprise sensible a eu lieu, surtout dans ces derniers mois. Cette reprise, due à la confiance, prouve combien la paix est nécessaire au pays, jusqu'à quel degré elle peut devenir féconde, et combien l'opinion publique a raison d'applaudir aux efforts de Votre Majesté pour prévenir, autant qu'il dépend d'elle, par une intervention amiable, les conflits qui pourraient la troubler. »

— On écrit de Paris au Nord :

« Le conseil d'Etat vient de rejeter les nouveaux crédits demandés pour le budget du ministère de l'intérieur à l'occasion de la création de la division de la presse. Il s'agit d'un traitement de 15,000 francs affecté au chef de la division, M. Aylic Langlé. Un crédit de 8,000 francs demandé pour les appointements du chef du cabinet du ministre de l'intérieur, M. Savoye, a été également refusé. Cette position était, sous M. Pinard, comprise dans les attributions de M. de Saint-Paul. On soupçonne M. Magne, ministre des finances, d'encourager ces réductions du conseil d'Etat et de favoriser toutes les tendances à l'économie. Je crois qu'on sait peu de gré dans les bureaux du ministère de l'intérieur à M. Magne de rechercher des économies au détriment du personnel. »

sens.

Allons, pensait-il, voilà qui ne laisse pas que d'être agréable : le Basque me prend pour un voleur, mes amis me prennent pour un fou ; il ne manque plus qu'on me croie à Elisade un espion du gouvernement français.

— Voyons, mon cher Poriace, reprit de Cerlages, puisque tu jouis de toutes les facultés, explique-toi d'une façon un peu plus lucide pour moi.

Poriace raconta alors au jeune sous-lieutenant son voyage au pas de Béobie ou plutôt son existence, minute par minute, depuis le moment où il avait quitté Bayonne avec la compagnie envoyée sur la frontière, jusqu'à son arrivée à Elisade.

L'officier, en entendant le simple et paisible fils du bonnetier lui développer avec feu ses projets, lui déclara sa résolution inébranlable de combattre pour Don Carlos, puisque c'était le seul moyen peut-être de se rapprocher de Mlle de Rosamarès et de conquérir son cœur, ne pouvait revenir de sa surprise.

— Oh ! je comprends maintenant pourquoi tu veux des armes. C'est bien, demain matin, je vous aurai, cher et nouveau Don Quichotte, non pas de la Manche, mais de l'amour, un beau et bon sabre pour que vous puissiez pourfendre les ennemis de notre héroïne qui sont ceux du prétendant, des pistolets aussi, et même,

au besoin, une carabine enchantée, si les armuriers de Bayonne en fournissent moyennant finance.

— Ris tant que tu voudras, mon bon Cerlages, mais je compte sur ton amitié pour me servir.

— Et tu as raison, je servirai tes amours à pied et à cheval. On a raison de dire qu'il n'y a pire eau que celle qui dort... enfin... A propos, pourquoi veux-tu que j'envoie un homme de confiance à Valfrond ?

— Ceci est une autre et plus sérieuse affaire.

— Encore. Ah ! ça, mais ! c'est comme chez Nicolet, de plus en plus fort.

Poriace se mit à raconter en détail son entrevue à Elisade avec la marquise de Santos-Ladron, sa rencontre avec le guide et la perte de la fameuse cassette qu'il avait oubliée, n'y attachant aucune importance, soit à l'auberge du Lapin-Blanc, soit chez leur ami commun.

De Cerlages devint un peu rêveur à la suite de cette seconde confidence.

— Diable, diable ! fit-il ; sais-tu bien mon brave Poriace, que tu nous fourres-là Valfrond et moi, la tête la première, dans une assez fichue aventure. Si jamais on savait au régiment et ensuite à la police !... Ah ! bast ! ajouta-t-il après un moment d'hésitation assez naturel, ces pauvres diables de carlistes ne doivent pas perdre l'argent si généreusement donné par la princesse, et dont ils ont bon besoin, si ce qu'on nous ra-

conte est vrai. Je crois, cependant, qu'il serait plus prudent pour toi de retourner de ta personne à Béobie chez Valfrond.

— Impossible, j'ai rendez-vous demain avec la marquise.

— C'est juste... Alors, écoute ; j'irai moi-même à la recherche de la cassette mystérieuse.

— Excellent garçon ! s'écria Poriace, serrant avec effusion la main de Cerlages.

— Tu me remercieras quand tu seras grand d'Espagne de première classe, vice-roi de la Navarre, gouverneur général des provinces du Nord. Alors, tu m'enverras une croix d'Isabelle la Catholique, de saint Ferdinand, de saint Charles ou d'un saint quelconque à ton choix. Sur ce, mon bon, laisse-moi dormir tranquille, essaie d'en faire autant, et, comme disent les souverains aux souverains, que Dieu te tienne en sa sainte et digne garde. Bonsoir... Adieu, Patau.

Patau sourit. Poriace serra encore une fois la main de Cerlages et le maître et le chien arpentèrent en silence les arceaux déserts du pont neuf pour se rendre à la rue d'Espagne.

XIII. — ESPION.

Poriace, en arrivant au domicile que Valfrond lui avait cédé d'une façon si aimable lors de son départ,

ne fut pas peu surpris de trouver la porte ouverte, la clef sur la porte et pas le moindre Lorenzo dans la chambre et dans les cabinets.

— Que diable veut dire ceci ? pensa le fils du bonnetier ; est-ce qu'il a encore quelque lubie nouvelle, cet animal ? Pourquoi ne pas m'attendre ? Il s'est esquivé si lestement de chez Cerlages ! une nouvelle mouche l'aurait-elle piqué ? Après cela, il est possible aussi que le drôle ait un domicile à lui, dans le quartier des Basques, près de la Nive. Peut-être a-t-il par là quelque payse parlant le même charabia que lui, car enfin il n'y a pas que moi d'amoureux dans ce monde... Ah ! je doute qu'il y en ait un autre sur la terre aussi ridiculement pincé par le dieu malin.

Tout en faisant ces réflexions plus ou moins justes, notre ami se déshabillait, très-fatigué de la vie errante qu'il menait depuis son départ de Paris. Il se coucha, souleva par une caresse le bonsoir à Patau mollement ramassé en rond sur le pied du lit, son museau pointu entre les jambes de derrière ; puis il s'endormit et se mit à rêver montagnes, torrents, figures sinistres, sacs d'écus lui écrasant la poitrine.

Il fut réveillé dès l'aurore par les cris des marchands de sardines arrivant de Saint-Jean-de-Luz à la course, vendant leur fraîche marchandise à la course et regagnant leurs paisibles habitations toujours à la course.

L'Indépendance belge énonce les mêmes faits.

— Le Gaulois annonce que l'Empereur aurait l'intention d'élever à la dignité de sénateur le président du Consistoire protestant de Paris et le grand rabbin de France.

— Daoud-Pacha, que des correspondances étrangères font voyager de Constantinople à Paris, chargé d'une mission confidentielle, est tout simplement allé à Vienne pour traiter des affaires financières.

— Le mieux qui s'était manifesté hier dans l'état de M. de Moustier s'est maintenu aujourd'hui. Le malade a passé une nuit sans trop d'agitation, et les symptômes de gravité qui avaient inspiré pendant quelque temps de sérieuses inquiétudes paraissent devoir céder peu à peu aux efforts de la science et aux soins dont le malade est entouré.

— On a dû commencer au Corps-Législatif les travaux nécessaires à l'installation de l'atelier d'imprimerie destiné aux comptes-rendus législatifs. M. Wittersheim, de son côté, prépare le matériel qu'il devra transporter à la Chambre, et tout fait espérer que, dès les premières séances, la composition typographique pourra avoir lieu sur place.

— Le duc de Guise, fils du duc d'Aumale, s'est cassé la jambe mardi à la chasse. Voici dans quelles circonstances ce triste accident est arrivé :

Le 5 de ce mois, il y avait chasse à courre au Norton, propriété de M. le duc d'Aumale, dans le Worcestershireshire. Le duc de Guise, fils du duc d'Aumale, qui n'est âgé que de quatorze ans, assistait par exception à cette chasse. Le cheval du piqueur qui précédait le jeune prince s'est abattu.

Le duc de Guise, quoique bon cavalier, n'a pu arrêter son cheval à temps pour l'empêcher de butter contre le cheval du piqueur et de tomber à son tour. Cette seconde chute a été si malheureuse que le duc de Guise s'est trouvé sous son cheval et s'est cassé une jambe.

Les inquiétudes provoquées par cet accident avaient d'abord été très-vives. Une dépêche télégraphique arrivée à Paris, et dont le Journal de Paris a eu connaissance, annonce que l'état du blessé est aussi satisfaisant que possible.

Le duc de Guise est l'unique fils survivant du duc d'Aumale. On sait que le fils aîné, le prince de Condé, jeune homme qui donnait les plus belles espérances, est mort de la manière la plus inattendue et le plus triste pendant un voyage autour du monde.

— On lit dans la *Décentralisation*, de Lyon : La question des travaux de défense de la ville de Roanne et des contrées traversées par la Loire, contre les terribles inondations de ce fleuve, entre dans une phase nouvelle. La Société d'agriculture, la municipalité et la

chambre de commerce de Roanne prennent l'initiative d'une mesure dont les résultats ne sauraient être douteux. Il s'agit d'une députation directe à l'Empereur pour supplier Sa Majesté de faire exécuter les promesses contenues dans sa lettre datée de Plombières, en 1856.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Souscriptions aux actions du chemin de fer de Poitiers à Saumur.

2^e LISTE.

MM. Milon.....	2 actions.
Turmeau.....	1 —
Martin, Isaïe.....	2 —
Perdriau.....	1 —
Durand.....	2 —
Delamarre.....	2 —
Meslé.....	1 —
Fusellier.....	4 —
Lasalle.....	2 —
Javaud.....	2 —
Beissat.....	1 —
Decourt.....	2 —
Pinot.....	1 —
Petit.....	2 —
Pench.....	1 —
Leclerc.....	1 —
Le Roch.....	2 —
Bourgeois.....	2 —
Ducamp (Victor).....	2 —
Pallu.....	2 —
Lévy.....	1 —
Jouille.....	1 —
Ciret.....	2 —
Barbin.....	2 —
Boutin-Brière et Rousteaux	2 —
Harrault.....	1 —
Salmon.....	2 —
Chanlouineau.....	4 —
Charbonneau (Emile).....	2 —
Bournillet.....	4 —
Jamet.....	5 —
Picherie, horloger.....	1 —
Ripart.....	2 —
Loiseleur et Bélanger.....	8 —
Laroche.....	2 —
Couturier.....	1 —
Angelo Bolognesi.....	5 —
Quentin Chevillot.....	2 —
Niverlet, médecin.....	1 —
De Fos (Gustave).....	6 —
Touchaleaume.....	5 —
Clouard.....	5 —
Carnet V ^e Lambert et fils.....	7 —
— Laumonier.....	8 —
	112
Total de la 1 ^{re} liste.....	221
Total des actions souscrites à Saumur.....	333

Actions souscrites à Montreuil
au 12 janvier 1869..... 310
Idem, à Brézé..... 40
683

M. Galland donnera vendredi prochain 15 janvier, à sept heures et demie du soir, à l'hôtel-de-Ville de Saumur, une seconde conférence sur la ligne de Saumur à Poitiers.

M. Galland désire provoquer la discussion sur son projet. — Dans le but de la préciser, il prie les personnes qui auraient, soit des objections à lui faire, soit des éclaircissements à lui demander, de les formuler par écrit et de les lui adresser à l'hôtel Budan.

Lundi soir, un soldat d'infanterie, en état d'ivresse, traversait la rue Saint-Jean en brandissant son sabre, et causait un effroi général. Chacun évitait cet individu, qui a jeté sa fureur sur un chien auquel il a porté un coup de son arme.

Il est fâcheux qu'il ne se soit pas rencontré sur son passage, un officier pour faire entrer au poste ce fantassin.

Voici les noms des jurés de l'arrondissement de Saumur, appelés à faire le service aux assises de Maine-et-Loire, qui s'ouvriront à Angers, le 1^{er} février prochain :

MM.

Godet, Paul-Emile, imprimeur à Saumur ;
Guérinière, Paul, propriétaire à Bagneux ;
Fournier, Alexandre, propriétaire à Distré ;
Moussard, François, propriétaire à Varennes-sous-Montsoreau ;
Priou, Séraphin, propriétaire à Grezillé ;
Boivin, Auguste, propriétaire et maire à Saint-Georges-Châtelais ;
Bodin, Alexis, propriétaire à Vihiers.

La statistique fournit des renseignements assez curieux sur la consommation du vin dans quelques-unes des principales villes de France :

A Paris, il a été consommé, par tête d'habitant, en 1867, 1 hectolitre 94 litres de vin.

A Bordeaux, 2 hectolitres 4 litres.

A Marseille, 1 hectolitre 79 litres.

A Lyon, 2 hectolitres 22 litres.

A Angers, 2 hectolitres.

A Orléans, 1 hectolitre 52 litres.

La moyenne de la consommation dans douze des principales villes du département de Maine-et-Loire (Angers excepté) a été, en 1866, de 1 hectolitre 56 litres.

La moyenne de la consommation, dans six des principales villes du Loiret (Orléans compris), a été, pour la même année 1866, de 1 hectolitre 45 litres.

En 1866, il n'avait été consommé par tête, à Paris, que 1 hectolitre 85 litres.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit en tête du bulletin du *Journal officiel* : La conférence a tenu mardi sa seconde séance à l'hôtel du ministère des affaires étrangères et s'est ajournée à jeudi prochain, 14 janvier.

Le *Vidovdan*, journal serbe, le *Wanderer*, feuille autrichienne, signalent des conflits sanglants en Albanie. Ces deux journaux ne dissimulent point l'excitation des esprits dans tout l'Orient.

La Bulgarie serait aussi ouvertement travaillée par des comités révolutionnaires organisés dans cette province, en Thrace et en Macédoine. Ces comités bulgares relèveraient d'un comité central siégeant à Bucharest, sous le nom de *Comité central de la Confédération démocratique de l'Orient*.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

CHEMIN DE FER

DE

POITIERS À SAUMUR

OUVERTURE de la souscription aux actions de 500 francs.

COMITÉ PROVISOIRE D'ADMINISTRATION :

Président,

M. BRÉCHARD, directeur du Crédit agricole et correspondant du Crédit foncier à Poitiers ;

Membres,

MM. BODIN, avoué, membre du conseil municipal de Saumur ;

JOLY, propriétaire, maire des Trois-Moutiers ;

G. BEGUIN-DESVAUX, propriétaire, membre du conseil municipal de Loudun ;

KALB, négociant à Loudun ;

CORDIER-DUPANNEAU, membre du conseil général de la Vienne, maire de Montcontour ;

ROLLAND, propriétaire, membre du conseil municipal de Mirebeau ;

DÉCLE, banquier, maire de Neuville ;

AUBELLE, propriétaire à Tours.

Secrétaire,

M. CONTAT-DESFONTAINES, rue des Grandes-Écoles, 16 bis, à Poitiers ;

Auxquels seront adjoints deux autres membres pris parmi les souscripteurs de Poitiers.

Le capital nécessaire à la construction du chemin est fixé à..... 11,500,000 fr.

Divisés comme il suit :

8,000 actions de 500 francs. 4,000,000
Obligations..... 6,000,000
Subventions..... 1,500,000

Après s'être levé et avoir écrit quelques lettres, dont une à son banquier à Paris, pour lui donner des instructions sur ses affaires d'intérêt, Poriace s'apprêtait à sortir, lorsque de Cerlages vint le chercher pour déjeuner à la pension. Notre Parisien eut d'abord l'idée de refuser, dans la crainte de compromettre ces messieurs, lorsqu'on le saurait passé aux carlistes ; mais son ami le rassura complètement à cet égard, affirmant que non-seulement il n'y avait aucun inconvénient pour leurs camarades, mais que, pour ses projets futurs, à lui-même, Poriace, il était peut-être bon qu'on le vît au café des officiers avec eux tous.

— A propos, ajouta de Cerlages, j'ai songé à t'armer de pied en cap suivant ton désir. J'ai chez moi un bon et solide sabre, qui ne te coûtera pas cher, car, je te le donne, il est à moi, j'en ai deux. Je te donnerai aussi mes pistolets, j'en ferai venir une autre paire de Paris. Acheter de ces objets-là à Bayonne en ce moment, c'est fort dangereux. Les armuriers sont obligés, sous peine de fortes amendes, de prévenir la police, dès qu'une arme sort de leurs boutiques et de fournir toute espèce de renseignements sur l'acheteur.

— En vérité, mon ami, tu es trop bon, mais je ne voudrais pas te priver.

— Laisse donc, quand tu reviendras de tes expéditions, que tu auras replacé la couronne sur la tête du

trop paisible Don Carlos, et, nouveau Cid, abattu l'hydre révolutionnaire des Castilles, tu m'apporteras une bonne lame de Tolède à la place de la mienne, le tromblon de Mina ou du curé Merino à la place de mes pistolets.

— Soit, j'accepte, mon bon de Cerlages.

— Et ton brosseur, ton Basque d'hier, qu'en as-tu fait ?

— Ma foi ! j'ignore ce que cet animal-là est devenu ; je comptais le trouver ici hier soir, mais il s'était borné à mettre la clef sur ma porte. Où est-il ? je l'ignore.

— Attends donc, ne m'as-tu pas dit que c'était un de ces Basques, de ces guides, contrebandiers selon apparence, qui font le métier de passer tous les officiers carlistes à travers les montagnes ?

— Précisément.

— Oh ! bien alors, mon bon, tu ne le reverras plus.

— Pourquoi cela, je te prie ?

— Parce qu'il a aperçu hier soir mon uniforme, et que ces braves gens, dès qu'ils entrent une collette garance, une épaulette française ou un tricorne de gendarme, se sauvent comme s'ils avaient le diable aux trousses. Ils ne se donnent pas la peine de distinguer les soldats des gens de police, ni nous autres officiers de nos soldats. Ton Basque est bien capable d'avoir regagné son cottège sur la montagne dès que les portes de la

ville auront été ouvertes.

Les deux amis, toujours causant, sortirent et furent déjeuner à la pension, où chacun accueillit Poriace et son chien avec cette cordialité toute militaire qu'on trouve toujours dans les rangs de notre armée.

Le repas, assez bruyant, comme d'habitude, touchait à sa fin, lorsque le fourrier d'ordre de la compagnie de Cerlages, s'approchant respectueusement de l'officier, lui dit :

— La permission demandée au rapport par le sous-lieutenant de la compagnie est refusée ; M. de Cerlages se tiendra prêt à marcher à deux heures, avec un détachement ; cet officier recevra de nouveaux ordres.

— Voilà qui me contrarie beaucoup, dit tout bas de Cerlages à Poriace.

Les fourriers étant sortis, un officier dit à de Cerlages :

— Si j'avais su que vous demandiez une permission pour aujourd'hui, je vous en aurais dissuadé. Vous allez être chargé d'une ennuyeuse mission.

— Laquelle donc ?

— Celle d'appuyer la gendarmerie et la police chargées d'arrêter à Elisade, près Saint-Pierre d'Irube, un général espagnol récemment arrivé de Bourges, je crois, où il était interné, et qui devait passer ce soir la frontière.

— Savez-vous son nom ? reprit, d'un air qu'il chercha à rendre indifférent, notre Parisien.

— Oui, on le nomme, je crois, Maroto. Figurez-vous que chaque jour il arrive à Elisade et en part pour l'Espagne une foule d'officiers carlistes. C'est tout au plus si la police en est informée deux jours après que les merles sont dénichés. Celui-ci, en véritable hidalgo, fier comme un Espagnol de la vieille roche, a trouvé charmant de voyager sous son véritable nom, et de déclarer qu'il voulait passer les montagnes revêtu de son uniforme et orné de toutes ses décorations... C'est à croire qu'il a le plus vif désir de se faire réintégrer en France.

— Dame !... dit de Cerlages... il trouve peut-être que Bourges est en ce moment un climat plus sain que la Navarre et le Bastan.

Poriace, comme bien l'on pense, n'avait pas perdu une parole de cette conversation.

(La suite au prochain numéro.)

Un tremblement de terre a été ressenti, le 20 décembre, dans les villes de Colima et de Manzanillo, au Mexique. Il y a eu un certain nombre de morts. Beaucoup de maisons ont été détruites, et presque toutes ont été endommagées.

Les obligations seront émises plus tard et réservées par préférence aux actionnaires.

Ces obligations, émises à 275 fr. produisant 15 fr. d'intérêt, seront remboursables à 500 fr.

Plus de 2,000 actions sont déjà souscrites.

Le conseil d'administration sera nommé par les actionnaires eux-mêmes, conformément aux statuts projetés.

Au moyen d'une combinaison d'assurance, le CAPITAL SOCIAL SERA INTÉGRALEMENT GARANTI aux actionnaires.

Intérêt annuel des actions 5 0/0, plus une part proportionnelle dans les bénéfices.

Versements.

1/4 au moment de la constitution de la société et après avis donné un mois d'avance. 125 fr.

Les 3 autres quarts d'année en année au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le chemin de fer sera livré à l'exploitation sur tout son parcours dans le délai de 3 ans au plus tard, à dater du jour de la constitution de la société.

On souscrit dans le département de Maine-et-Loire, chez MM. :

- Montreuil-B., M. et J. ECOT, banquiers.
- GALBRUN, notaire.
- HACAULT, notaire.
- Brézé..... DABURON, notaire.
- Saumur.... LOUVET, TROUILLARD et C^{ie}, banquiers.
- Veuve LAMBERT et fils, banquiers.
- Veuve DE FOS et fils, banquiers.
- COUTARD, négociant.
- Et chez tous les notaires.
- Angers.... BOUGÈRE, ROBINET C^{ie}, banquiers.
- LEMOTHEUX et fils, banquiers.
- BORDIER, banquier.

L'actualité, dans différents ordres d'idées, a fourni cette semaine à l'Illustration (n° 1350, 9 janvier 1869), une variété de sujets qui composent une fort remarquable livraison. — Après un épisode des événements de Grèce (le vapeur l'Enosis rentrant dans le port de Syra), vient la Fête des Rois, la part du pauvre : une leçon de charité donnée par un crayon émérite ; — puis nous passons à l'étranger pour assister, à Stockholm, à l'inauguration de la statue de

Charles XII, et nous rentrons à Paris pour visiter l'hôtel Basilewski que vient d'acquérir l'ex reine d'Espagne. — Toulon nous montre une distribution de bois, faite à l'Arsenal, aux indigents de la ville, et M. Philippoteaux continue ici l'intéressante série de gravures qui accompagnent l'attachant récit de M. Jules Claretie, le Volontaire ; — la suite des types d'Indiens des Etats-Unis figure, en outre, dans ce numéro, qui se complète par la représentation d'une charrie à neige, employée dans le département du Jura, et par 5 gravures (différentes espèces de ceps de vigne) accompagnant une Etude sur les Vignobles de France. — Cette fois encore, l'exécution typographique se montre à la hauteur de l'attachante disposition du numéro.

BULLETIN FINANCIER.

La rente a été mieux tenue pendant les dernières bourses; elle est à 70.27 demandée.

L'Italien baisse sous l'influence des nouvelles relatives aux difficultés que rencontre l'application de l'impôt sur la mouture, et aussi, dit-on, parce qu'on opère la liquidation d'un syndicat. Si cette raison est vraie, elle a une grande importance pour la spéculation. L'Italien est tombé à 54.75.

Les dépêches de Madrid, annonçant de la baisse sur les fonds, amenant des offres ici. Il se produit en même temps sur notre place un emprunt spécial de 42 millions garantis par les revenus de la ville de Madrid, dont l'émission en obligations est déjà annoncée. Où l'Etat a échoué, la municipalité madrilène réussira-t-elle ?

Cet emprunt, garanti par la ville de Madrid, aurait pu être recommandé en d'autres temps et d'autres circonstances. Mais dans la situation actuelle de l'Espagne et après les révoltes sanglantes de Cadix, de Porto et de Malaga, il y aurait véritablement quelque imprudence à le faire. Le désarmement de la milice ne peut-il pas entraîner les événements les plus graves dans la capitale, et mettre en question précisément la garantie des octrois offerte aujourd'hui aux capitaux français ?

Les variations du Foncier sont insignifiantes; celles de la Société générale ont été presque une chute.

Les Autrichiens un instant offerts se tiennent mieux. Les Lombards sont immobiles.

Les Omnibus sont à 770 : ils étaient à 810 avant le détachement du coupon; les Voitures sont également lourdes de 250 à 247.

Les obligations du Gaz sont recherchées, ainsi que celles des Lits militaires, et de la Compagnie transatlantique garanties par l'Etat. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GUIBERT-MURAY.

Les créanciers de la faillite du sieur Guibert-Muray, charbon-forgeron à Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à partir de ce jour, à M. Guérin, ex-huissier à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le jeudi 11 février prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal, (25) TH. RAVENEAU.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UN JARDIN,

Contenant environ 27 ares, planté d'arbres fruitiers et d'arbres d'agrément, avec habitation dans le rocher, à mi-côte, sis au Jagueneau, près Saumur, ayant passage jusqu'à la levée sur une largeur de 3 mètres 50 centimètres.

S'adresser audit notaire et à M. CHERUY, rue du Temple. (26)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 17 janvier 1869, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, des biens, ci-après désignés, dépendant des successions de M. et M^{me} Babin-Taveau,

SAVOIR :

- Ville de Saumur, quartier de Fenet, UNE MAISON, rue Notre-Dame ;
- UNE MAISON, à l'Echelle-Bourreau ;
- DEUX MAISONS, joignant Pradel ;
- DEUX CAVES, dans le rocher ;
- DEUX MAISONS, au Haut-de-l'Echelle.

S'adresser audit notaire. (10)

CLASSE DE 1868.

UNE BOURSE est ouverte, comme l'année dernière, en l'étude de M^e Clouard, notaire à Saumur, pour le remplacement au service militaire des jeunes gens de la classe de 1868. (587)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE LA MÉTAIRIE

de LA VERRALIÈRE

Située commune des Aubiers, canton de Châtillon-sur-Sèvres (Deux-Sèvres),

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prairies, d'une contenance totale de 86 hectares 27 ares 80 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e GALBRUN, notaire, chargé de la vente. (27)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, OU A LOUER

Une Maison d'habitation, AVEC DÉPENDANCES,

Ecurie et remise, jardin en plein rapport, clos de murs,

Contenant 44 ares environ, dans lequel existe une pièce d'eau; le tout situé au bourg de Saint-Lambert-des-Levées, joignant MM. Cornilleau, Vaucelle et Legeard.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. Jules BIDAULT, cafetier à la Gare, chargé de faire visiter la propriété. (11)

RAEDLÉ

Horloger de Genève.

Maison Martin-Boret, n° 13, rue Royale, Saumur,

A l'honneur de prévenir le public de cette ville et des environs, qu'après avoir fait ses apprentissages à l'école d'horlogerie de Genève, et avoir travaillé douze ans dans les premières fabriques de la même ville, il vient de s'établir provisoirement en chambre, au premier étage de la maison Martin-Boret, marchand de meubles, n° 13, rue Royale (sur les Ponts).

Il s'efforcera, tant par la modicité de ses prix que par la prompte et bonne exécution de ses travaux, de mériter la confiance qu'il a l'honneur de solliciter.

Nota. — Il se chargera de faire les réparations des ouvrages les plus difficiles dans sa partie, tels que : chronomètres, horlogerie de précision, etc., et l'on trouvera chez lui un bel assortiment de montres de Genève. (557)

A VENDRE

Dans de bonnes conditions.

BEAUX COTRETS et BONNES BOURRÈES, livrés à domicile ou pris sur place.

S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

PAPIER WINSI

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Mauvaise gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

2^e 40 PAR AN 52 N^{OS}

PARIS, 7, place de la Bourse, 7, LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

L'ÉPARGNE
LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS
Guide des Actionnaires et des Obligataires
Parait tous les dimanches ET PUBLIE :

TOUS LES TIRAGES

avant les autres Journaux ;

COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér.; CONVOCATIONS, Divid., Appels de fonds; RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.

Direct^r-Gérant: F. DE FONTBOUILLANT

52 N^{OS} PAR AN 2^e 40

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

Une MAISON, rue du Portail-Louis, occupée actuellement par M. Offray, horloger, se composant d'un magasin, arrière-magasin, chambres aux trois étages, greniers et cave.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, ou à M. RAGAIN, au Cimetière. (482)

M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort-en-Vallée, demande un clerc.

AUX MÉNAGES! BLANCHISSAGE DE LINGE

Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié En employant la Savonneuse à circulation (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs.

Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues franco dans toutes les gares de France. Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 38, Paris. BOUILLON, PIET, BELLAN ET C^{ie} (ancienne maison Bouillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (543)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 19 JANVIER.			BOURSE DU 13 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 50	» 20	» »	70 25	» »	» 25
4 1/2 pour cent 1852.	102 50	» 10	» »	102 25	» »	» 25
Obligations du Trésor.	480	» »	» »	482 50	2 50	» »
Banque de France.	3100	» »	» 5	3100	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1550	» »	» 5	1550	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	430	» »	» »	412 50	» »	2 50
Crédit Agricole.	630	» »	2 50	635	» 5	» »
Crédit industriel.	635	2 50	» »	636 25	» »	8 75
Crédit Mobilier (estamp.).	280	» »	2 50	278 75	» »	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	711 25	1 25	» »	711 25	» »	» »
Orléans (estampillé).	930	» 5	» »	927 50	» »	2 50
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1177 50	1 25	» »	1178 50	1 25	» »
Est.	568 75	» »	1 25	570	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	972 50	2 50	» »	973 75	1 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	610	» »	» »	608 75	» »	1 25
Ouest.	587 50	2 50	» »	585	» »	2 50
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1570	» »	» 5	1567 50	» »	2 50
Canal de Suez.	427 50	1 25	» »	426 25	» »	1 25
Transatlantiques.	317 50	» »	2 50	317 50	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	54 60	» 10	» »	54 30	» »	30
Autrichiens.	648 75	» »	» »	646 25	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	437 50	» »	» »	440	2 50	» »
Victor-Emmanuel.	48 50	» »	» 50	49 75	1 50	» »
Romains.	50	» »	» »	50	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	283 75	6 25	» »	285	1 25	» »
Saragosse.	76	2	» »	75	» »	1
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	» »	» »	» »	60	» »	» »
Compagnie immobilière.	104	» »	» »	103 75	» »	25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Nord.	338	» »	» »	337 50	» »	» »
Orléans.	330	» »	» »	330 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	338 75	» »	» »	» »	» »	» »
Ouest.	328	» »	» »	328 75	» »	» »
Midi.	326	» »	» »	326 50	» »	» »
Est.	331 25	» »	» »	330 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.